

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-09

LE VENDREDI NEUF FEVRIER DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 09/02/2024

date d'affichage de l'ordre du jour : 02/02/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

AUTORISATION DE RECOURIR A L'EMPRUNT SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe les conseillers d'une augmentation des travaux de « mise hors d'eau de l'église ». En effet, entre l'estimation faite par l'ACMH en 2021 et le résultat de la consultation, une augmentation importante a été constatée dans les réponses. Cette situation à laquelle sont confrontées de nombreuses collectivités est due notamment au coût des matériaux ce qui engendre dans le cas de la commune un coût HT de 239 000€ nécessitant le recours à l'emprunt alors que la commune doit avancer le coût des travaux comme la TVA avant de percevoir les subventions accordées.

Parmi les banques consultées, le Crédit agricole a proposé une offre à la mairie en précisant que sa situation financière était saine et la classait en B+.

Il est proposé d'emprunter 239 000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 4,15 % sur une durée de 12 ans avec une périodicité de remboursement trimestrielle.

AUTORISATION D'EMPRUNT

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire est autorisée à l'unanimité par le Conseil municipal à réaliser auprès du Crédit Agricole, un emprunt d'un montant total de 239 000 €, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Objet : financement des travaux de « Mise hors d'eau de l'église »

Montant : 239 000 € avec déblocage intégral et irrévocable avant le 30 mars 2024

Montant : 239 000€ avec déblocage en une fois dans le mois suivant l'édition des contrats

Durée de la phase d'amortissement : 12 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt : 4,15 % fixe

Amortissement : capital à échéances constantes

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_09-DE